



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 31 MARS 2021

Affiche convocation : 24.03.2021

Réuni sous la présidence de Monsieur Bruno DEDION, Maire.

Présents : M Bruno DEDION, Eric DE CARLI, Marie-Paule CARRE-VERITA, Alain BEAUFEY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, AUTIER Béatrice, Gwenaëlle GAREL, Nicolas JACQUEMAIN, Thierry LEVERT, Patrick SERGEANT, Aline THIOLIERE.

Absents excusés : M Fabrice BARBAISE, Patrick LEON, Alice NOWAK.

Pouvoirs : de Fabrice BARBAISE à Eric DE CARLI
de Alice NOWAK à Bruno DEDION

Secrétaire de séance : Mme Aline THIOLIERE

Monsieur le Maire donne lecture du mail de M Patrick LEON du 30 mars 2021 demandant d'en informer le Conseil Municipal et d'excuser son absence à cette séance compte- tenu du contexte sanitaire actuel qui continue de se dégrader et du couvre-feu à 19 h.

En réponse à M LEON, Monsieur le Maire explique aux élus :

1) que cette séance était préférable en présentiel de par l'importance de l'ordre du jour (notamment les votes des taux d'imposition et du Budget Primitif 2021). De plus, Il avait été constaté lors de visioconférences précédentes, la mauvaise réception voir l'interruption de son ou d'image.

2) Que les mesures, adressées par M le Préfet, applicables dans le cadre du couvre-feu autorisent à titre dérogatoire, les assemblées délibérantes des collectivités avec port du masque et respect des règles de distanciation physique.

3) que l'article 1^{er} du règlement intérieur, prévoit que le Conseil Municipal peut se tenir dans une autre salle ou en visioconférence et non prévoit explicitement le recours à la visioconférence, comme écrit par M LEON.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 17/12/2020 ET 18/02/2021 :

A l'unanimité, les deux comptes-rendus sont approuvés.

INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS AU MAIRE :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations utilisées sur les points 4°, 8°, 16° et 26° des délibérations des 04/07/2020, 21/09/2020 et 02/11/2020.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

1) **Le Compte de Gestion** : A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion de l'année 2020 rédigé par Madame la Trésorière arrêté comme suit :

Fonctionnement : un excédent de 482 408.16 €

Investissement : un excédent de 269 089.17 €.

2) **Le Compte Administratif** : A l'unanimité, le Conseil Municipal vote (Monsieur le Maire n'a pas participé au vote) le Compte Administratif présentant les mêmes résultats :

Fonctionnement : un excédent de 482 408.16 €

Investissement : un excédent de 269 089.17 €

AFFECTATION DE RESULTAT 2020 :

Considérant l'excédent de Fonctionnement de 482 408.16 € et l'excédent d'Investissement de 269 089.17 €, compte-tenu des restes à réaliser de dépenses en investissement de 421 523.49 € et en recettes de 18 409.66 €, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de Fonctionnement comme suit :

Au compte 1068 recettes d'investissement : 134 024.66 €

et le solde au compte 002 en Fonctionnement : 348 383.50 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :

Monsieur Eric DE CARLI, Adjoint aux Finances explique aux élus les modifications apportées par la loi de finances notamment l'article 16 qui a définitivement supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour compenser la perte de produit pour les communes, la part départementale de taxe foncière leur est transférée.

Ainsi, le taux de la Taxe Foncière /bâti voté par la Commune en 2020 de 18.88 % est majoré du dernier taux du Conseil Départemental en 2020 de 24.04 %, soit un taux 2021 de 42.92 %.

Le taux de la Taxe Foncière/ non bâti reste le même que l'année dernière : 26.18 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux suivants : taxe Foncière/bâti : 42.92 % et Taxe Foncière/non bâti : 26.18 %.

VOTE DU FORFAIT SCOLAIRE 2021 : A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient à 38 € par élève, le montant du forfait scolaire pour les fournitures scolaires.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : Monsieur le Maire explique qu'il a fallu tenir compte de trois contraintes pour son élaboration : La perte de la taxe de crémation-inhumation d'environ 60 000€, les impayés de l'ordre de 20 000 € et la baisse de 1 € par repas de la restauration scolaire voté par le Conseil Municipal.

Monsieur DE CARLI détaille la proposition du Budget Primitif 2021.

Après échanges et débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de 2021, équilibré en recettes comme en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 497 385.50 €

avec les points suivants : Police pluri-communale, Personnel communal : En cas de besoin, il sera procédé au recrutement d'un saisonnier. Subvention CCAS : 1000 €

Section d'Investissement : 813 483.99 €

avec les points suivants : Travaux, prestations : étude d'un plan de circulation sur la Commune, Atlas de la biodiversité communale, , étude photovoltaïque de la salle polyvalente-aire sportive, l'étude de l'air, matériel informatique à l'école, achat de matériel pour le service technique, travaux aux écoles, changement des fenêtres aux logements de la mairie, Voie Verte, illuminations de Noël, mise en place de la

vidéo-protection, pose de portes-vélos, éclairage des passages piétons les plus fréquentés.

DIVERS TRAVAUX :

Suite à la présentation des devis par Mme CARRE VERITA, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les travaux suivants : - la création d'une zone bleue, avec 2 h de stationnement, du pôle médical au débit de boissons « Le Trafalgar » sur présentation d'un devis de la Sté T1

–L'éclairage de bureaux administratifs (bureau du Maire et de la Secrétaire Générale) sur présentation du devis Pro'Elec Dasnois de 921.35 € (les dalles Led électriques plafonds).

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021 : à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021
ANCIENS COMBATTANTS ACPG-CATM	360 €
A.S.PRIX	25 000 €
PREVENTION ROUTIERE	0 €
NOEL ARDENNAIS DES PRIVES D'EMPLOIS LES PLUS DEMUNIS	105 €
ONCOBLEUETS-COURLANCY	0 €
MA VILLE A VELO08	250 €
BANQUE ALIMENTAIRE DES ARDENNES	0 €
APF FRANCE HANDICAP	0 €
SECOURS CATHOLIQUE	0 €
ALMEA	0 €
La ligue contre le cancer	0 €
AFMTELETHON	0 €

A NOTER : l'esprit de responsabilité de l'ASPRIX pour qui la subvention est baissée de 25 000 € et du FEP qui n'a pas déposé de demande de subventions.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Désignation	Année 2020 appelée en 2021
Achat petit matériel	334.09
Frais de personnel	99 001.42
Fournitures scolaires	6 672.22
Frais de télécom	948.49
Maintenance réparations	1 581.04
Transports collectif	780.48
Eau, asst, énergie, électricité	24 503.12
	133 820.86 pour 141 élèves = 949.08 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 949.08 € par élève le montant de la redevance 2020 des communes extérieures à Prix-lès-Mézières, réclamées en 2021.

SYSTEME DE MUTUALISATION DES SERVICES ET DES BIENS AVEC ARDENNE METROPOLE :

A l'unanimité, le Conseil Municipal : - décide d'adhérer au système de mutualisation des services et des biens pour le Service Entretien Maintenance (entretien et de la maintenance sur les domaines de la petite maçonnerie, de la menuiserie, de l'électricité, de la plomberie,..... et de la location et/ou de la mise à disposition de matériel ,
- et autorise le Maire à signer la convention particulière relative au SEM et toutes pièces utiles.

EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STE SPL-XDEMAT : En application des articles L. 1524-5 et L.1531-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société SPL-XDEMAT (adhésion en 2018 pour la dématérialisation des actes).

Ce rapport fait apparaître :- un nombre d'actionnaires toujours croissant (2468 au 31.12.19),
- un chiffre d'affaires de 1 010 849€ en augmentation,
- et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

ADHESIONS : * A L'ASSOCIATION « VILLES INTERNET » : Sur proposition de M Alain BEAUFEY, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette association pour obtenir le « Label National Territoires Villes et Villages Internet » unique et reconnu, avec une cotisation annuelle de 0.06 € par habitants soit 83.04 €

***A « LA FONDATION DU PATRIMOINE » :** Mme CARRE-VERITA présente l'intérêt pour la Commune d'adhérer à cette fondation. En effet, cette fondation encourage la sauvegarde du patrimoine de proximité, en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat, le monde économique, les associations et les particuliers. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette fondation. Le montant de la cotisation est de 120 € pour l'année.

PLANNING DES ANIMATIONS :

Monsieur SOHIER Alain, conseiller délégué à l'animation, détaille les différentes animations envisagées sur 2021, en précisant que ces dernières peuvent être déprogrammées en fonction des mesures dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

R.D.T.A. : projet de création d'une station GNV (gaz naturel pour véhicules) pour septembre.